

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR

Séance du 03 avril 2026

Séance du	03/04/26
Convocation du	31/03/26
Présents	06
Absents	01
Procurations	00

- Pris part à la délibération : 6 Pour : 06 Contre 00 Abstention 00

Présents : Mme Sylvie FABREGAS, Mr Patrice GAUX, Mr Bernard MILLAN, Mme Pauline POUVREAU, Mme Myriam QUELEN, Mr Daniel SEMPERE

Absent : Mr Daniel MARIN

Procuration :

Secrétaire de Séance : Mr SEMPERE Daniel

L'an deux mille vingt-six et le trois-avril à dix-sept heures cinq minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Patrice GAUX, Maire.

Objet : Désignation des délégués de la commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66)

Vu le CGCT et notamment les articles L.5211-8, L.5212-7 et L.5711-1

Vu les statuts du SYDEEL 66 et notamment son article 8.1,

Mr le Maire expose aux membres présents que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour représenter la commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du pays Catalan (SYDEEL 66)

Conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal procède à cette désignation au scrutin secret à la majorité absolue.

Après dépouillement du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 6 Nombre de suffrages exprimés : 6 Majorité absolue :4

Ont obtenu :

Délégué(e) titulaire : Mr Patrice GAUX pour 6 voix

Délégué(e) suppléant(e) : Mr Bernard MILLAN pour 6 voix

En conséquence, le conseil municipal :

- **Proclame élu** Mr Patrice GAUX, en qualité de délégué titulaire,
- **Proclame élu** Mr Bernard MILLAN, en qualité de délégué suppléant,

Afin de représenter la commune au Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du pays Catalan (SYDEEL 66)

Votes : 06

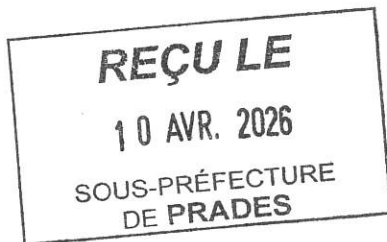
Pour : 06

Contre : 00

Abstention : 00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire,
Patrice GAUX

